

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
11 mars 2025
Date de publication :
26 mars 2025
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina MILLETTI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
Mme HEILIG Emma
M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°01-2025 – Approbation du Procès-Verbal du 13/12/2024

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024 a été diffusé à l'ensemble des membres.

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Procès-Verbal.

Délibération

Le Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :

11 mars 2025

Date de publication :

26 mars 2025

Administrateurs en fonction : 17

Présents : 14

Absents : 3

Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina MILLETTI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2

Mme HEILIG Emma

M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1

Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°02-2025 – Compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024 du CCAS présente les résultats suivants :

⇒ Pour l'année 2024 :

- Recettes de fonctionnement :	788 253.10 €
- Dépenses de fonctionnement :	788 253.10 €
- Soit un excédent de :	0.00 €
- Recettes d'investissement :	62 900.26 €
- Dépenses d'investissement :	89 522.13 €
- Soit un déficit de :	26 621.87 €

⇒ Résultat de clôture de 2024 :

• Section de fonctionnement :	
- Excédent 2024 :	0.00 €
- Report 2023 :	0,00 €
- Soit un excédent de :	0,00 €

- Section d'investissement.
 - Déficit 2024 :
 - Excédent reporté 2023 :
 - Soit un excédent de :

26 621.87 €
65 564.78 €
38 942.91 €

L'excédent global de clôture est donc de :

38 942.91 €

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter le Compte de Gestion 2024.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2024

**Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
11 mars 2025
Date de publication :
26 mars 2025
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina MILLETTI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
Mme HEILIG Emma
M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°03-2025 – Compte administratif 2024

Compte Administratif 2024

Section de Fonctionnement	
Dépenses	788 253.10
Report 2023	0.00
Dépenses totales 2024	788 253.10
Recettes	788 253.10
Report 2023	0.00
Recettes totales 2024	788 253.10
Résultat cumulé 2024	0.00

Section d'Investissement	
Dépenses	89 522.13
Report 2023	0.00
Dépenses totales 2024	89 522.13
Recettes	62 900.26
Report 2023	65 564.78
Recettes totales 2024	128 465.04
Résultat cumulé 2024	38 942.91

Ces résultats sont identiques au compte de gestion 2024.

I Section de fonctionnement

VUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 848.06	258 130.00	252 243.92
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	370 110.00	401 200.00	400 108.00
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 648.09	63 000.00	58 638.90
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	59 018.91	81 700.00	76 705.22
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	1 400.00	0.00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	850.00	557.06
TOTAL FONCTIONNEMENT	636 625.06	806 280.00	788 253.10

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 292.00	9 000.00	4 091.84
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	253 388.18	388 880.00	384 313.42
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	345 890.80	355 400.00	346 847.84
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14.08	0.00	0.00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 040.00	53 000.00	53 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	636 625.06	806 280.00	788 253.10

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation % CA2024 / CA2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 848.06	258 130.00	252 243.92	+48.51%
012 AUTRES CHARGES SERVICES EXTERIEURS	370 110.00	401 200.00	400 108.00	+8.11%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	59 018.91	81 700.00	76 705.22	+29.97%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	850.00	557.06	+∞%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	1 400.00	0.00	
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 648.09	63 000.00	58 638.90	+55.76%
TOTAL FONCTIONNEMENT	636 625.06	806 280.00	788 253.10	+23.82%

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 97.76% du prévisionnel.
Elles affichent une augmentation de 151 628.04 € par rapport au réalisé 2023 (+23.82%).

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments gérés par le CCAS (Résidence des Marronniers, logements temporaires et d'urgence) : les locations immobilières, les charges locatives, la maintenance, le petit équipement, les fournitures administratives, ainsi que les dépenses pour les actions liées aux fêtes et cérémonies.

Ce chapitre est en augmentation de 48.51 %, soit 82 395.86 € en raison principalement des hausses de dépenses suivantes :

- 73 419 € de charges locatives des Marronniers
- 6 048 € de locations immobilières des Marronniers
- 4 540 € de charges liées aux logements d'urgence et temporaires
- 3 700 € de redevance d'ordures ménagères
- 2 009 € d'eau et assainissement
- 1 878 € de maintenance

Hausses partiellement compensées par une baisse des dépenses suivantes :

- 6 357 € de frais d'entretien et de petites réparations.
- 4 246 € d'électricité

Chapitre 012 : Autres charges Services Extérieurs

Les charges de personnel sont en augmentation de 8.11 %, soit 29 998 € en raison d'un surcoût lié aux remplacements et à l'augmentation des cotisations patronales.

Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections

Les opérations de transferts entre sections ont augmenté de 55.76 %, soit 20 990.81 €.

Cette augmentation correspond à la neutralisation de la dotation aux amortissements liée à la subvention versée à la Ville en 2024 pour la réhabilitation d'un logement aux Marronniers.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les différentes aides facultatives et les subventions versées aux associations.

Les dépenses sont en augmentation de 29.97 %, soit 17 686.31 € en raison d'une hausse des aides facultatives (+13 174 €) et d'une hausse des demandes de subventions des associations et donc de subventions accordées (+ 5 262 €).

Les recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation % CA2024/CA2023
70 PRODUITS DES SERVICES	5 292.00	9 000.00	4 091.84	-22.68%
74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	253 388.18	388 880.00	384 313.42	+51.67%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	345 890.80	355 400.00	346 847.84	+0.28%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14.08	0.00	0.00	-100%
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 040.00	53 000.00	53 000.00	+65.42%
TOTAL FONCTIONNEMENT	636 625.06	806 280.00	788 253.10	+23.82%

Les recettes de fonctionnement affichent principalement une augmentation de 130 303 € de subvention d'équilibre de la Ville au chapitre 74.

Il est à noter que le total des recettes du chapitre 75 est resté stable malgré une augmentation d'encaissement de redevances locatives de 25 800 € en 2024. Ceci s'explique par le fait que ce chapitre contenait exceptionnellement en 2023 une écriture de régularisation comptable de 27 600 €.

II. La section d'investissement

DEPENSES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 705.13	6 000.00	3 215.81
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	24 000.00	32 000.00	29 000.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 329.29	43 564.78	4 306.32
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 040.00	53 000.00	53 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	62 074.42	134 564.78	89 522.13

En 2024, les dépenses d'investissement sont liées :

- à la restitution des cautions des locataires quittant la résidence des Marronniers (3 215.81€)
- à la subvention d'équipement versée à la Ville pour la réhabilitation d'un logement aux Marronniers (29 000 €)
- à l'acquisition de matériels de bureau et de mobilier (4 306.32 €)

Les opérations d'ordre au chapitre 040 concernent la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions versée à la ville pour la réhabilitation de deux logements aux Marronniers (53 000 €).

RECETTES	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	84 035.26	65 564.78	65 564.78
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 393.34	0.00	777.81
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 648.09	63 000.00	58 638.90
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 562.51	6 000.00	3 483.55
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	127 639.20	134 564.78	128 465.04

Les recettes d'investissement concernent :

- le report du résultat cumulé de 2023 (65 564.78 €)
- la récupération de TVA via le Fonds de Compensation pour la TVA (777.81 €)
- les dotations aux amortissements (58 638.90 €), dont 53 000 € neutralisés
- le versement des cautions des locataires de la résidence des Marronniers (3 483.55 €)

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter le Compte Administratif 2024.

Délibération

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2024.

Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX





Date de la convocation :
11 mars 2025
Date de publication :
26 mars 2025
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE
M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina
MILLETI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2

Mme HEILIG Emma

M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1

Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°04-2025 – Affectation de résultat

L'excédent de 38 942.91 € de la section d'investissement sera reporté au compte 001 des recettes
d'investissement du budget 2025.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver et d'affecter ce résultat au compte 001.

Délibération

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat
2024.

**Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025**

**Le Président,
Stéphane LEYENBERGER**

**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20250318-20250331-5-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Date de la convocation :
11 mars 2025
Date de publication :
26 mars 2025
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE
M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina
MILLETTI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2

Mme HEILIG Emma

M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1

Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°05-2025 – Débat d'orientation budgétaire 2025

5.1 BILAN D'ACTIVITE 2024 ET PERSPECTIVES 2025

5.1.1 L'équipe du CCAS

L'équipe du CCAS basée à l'Hôtel de Ville était composée de 9 agents en 2024 :

- Un directeur (0.5 ETP)
- Une secrétaire de direction
- Une agent d'accueil remplaçante (à partir d'avril)
- Une apprentie secrétaire médico-sociale
- Une assistante sociale polyvalente titulaire
- Une seconde assistante sociale remplaçant la CESF (depuis le 15 octobre)
- Un coordinateur seniors
- Une agent de service à la résidence des Marronniers
- Une jeune volontaire en service civique (de mars à juin)

Le CCAS porte également le Programme de Réussite Educative du Quartier Prioritaire de la Ville comprenant :

- Une cheffe de projet (0.2 ETP consacrés par la cheffe de projet du QPV)
- Une coordinatrice et référente de parcours
- Deux référentes de parcours
- Des vacataires scolaires

En 2025, le poste d'accueil à plein temps sera pérennisé après le départ à la retraite de l'agent titulaire au 1^{er} février. Le deuxième poste de travailleur social sera également pourvu, par sa titulaire ou par sa remplaçante en cas de prolongation de l'arrêt et/ou inaptitude au poste de l'agent titulaire.

5.1.2 L'action sociale socle

L'action sociale du CCAS est principalement ciblée sur l'accueil des publics en grande précarité et l'accès aux aides légales et facultatives.

a) L'accueil

Il est à noter qu'un primo accueil généraliste assuré par l'Hôtel de Ville contribue au quotidien à l'accueil du public du CCAS avant orientation vers celui-ci.

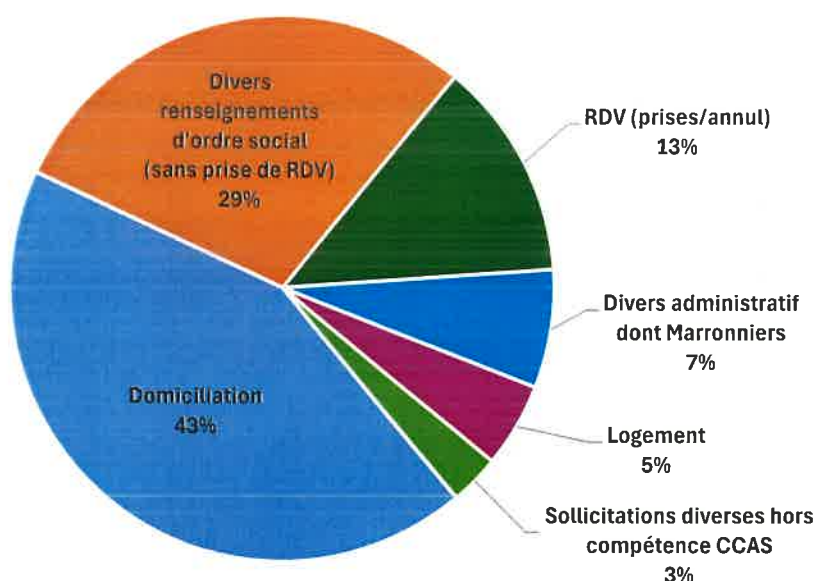
Coordonnée par la secrétaire de direction, l'activité d'accueil du CCAS est principalement assurée par un agent d'accueil et une apprentie secrétaire médico-sociale.

L'agent titulaire au poste d'accueil du CCAS fut absente toute l'année 2024, en arrêt maladie ordinaire puis en longue maladie jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite début 2025. Au 1^{er} trimestre, l'équipe du CCAS s'est mobilisée pour assurer sans discontinuité l'accueil du service (du lundi après-midi au vendredi sur les plages d'ouverture de l'Hôtel de Ville). En première ligne la secrétaire de direction et l'apprentie secrétaire médico-sociale, relayées par l'assistante sociale, le coordinateur seniors et, à la marge, par le directeur en cas de nécessité.

A partir du mois d'avril, le service a pu compter sur le renfort d'une agent d'accueil remplaçante à mi-temps.

L'activité d'accueil a connu une forte augmentation, passant d'une moyenne de 174 contacts par mois en 2023 à 262 contacts par mois en 2024, soit un total annuel de 3 149 contacts. Cette augmentation est principalement due à l'importance prise cette année par la gestion du courrier des personnes domiciliées.

Problématiques traitées à l'accueil



En 2025, le service poursuivra ses efforts pour maintenir un accueil de qualité, en pérennisant en premier lieu le remplacement à plein temps du poste d'agent d'accueil partie à la retraite.

b) Le secrétariat

Coordonnée par la secrétaire de direction, l'activité de secrétariat mobilise trois agents :

Les missions assurées par la secrétaire de direction en lien étroit avec le directeur :

- Co-organisation du service
- Gestion de la logistique et des moyens matériels
- Préparation et suivi du budget, suivi comptable, achats
- Secrétariat du Conseil d'Administration
- Gestion locative de la résidence « Les Marronniers »
- Gestion des logements d'urgence et temporaires
- Organisation de la fête des Aînés, de la fête des lumières et de la collecte de la banque alimentaire

Les missions partagées avec l'agent d'accueil et l'apprentie secrétaire :

- Gestion des domiciliations
- Instruction administrative des aides sociales légales et facultatives
- Diverses tâches administratives récurrentes ou plus ponctuelles

En 2025, la bonne continuité de l'activité de secrétariat sera assurée par une même équipe de 3 personnes, avec l'accueil d'un(e) nouvel(le) apprenti(e) en septembre.

c) Le Point d'Information du demandeur de logement social

Le CCAS met en œuvre depuis le 1^{er} avril 2023 le Point d'Information du demandeur de logement social, pour le compte de la Communauté de Communes.

1^{er} accueil

La réponse de 1^{er} niveau consistant à délivrer toutes informations et documentations utiles et proposant une aide à la complétude des demandes selon nécessité a été assurée sans discontinuité grâce à la mobilisation conjointe de l'apprentie secrétaire et de l'agent d'accueil remplaçante.

En quelques chiffres :

- 38h consacrées à 114 accueils à 58% téléphoniques et 42% physiques
- 88 accueils d'habitants de la communauté de communes (74 savernois, 14 d'autres communes de la CCPS), 7 d'une communauté de communes limitrophe, 19 d'autres secteurs
- 87 délivrances d'informations et remises de dossiers, 33 aides à la complétude et mises à jour de dossiers, 24 orientations vers un accompagnement personnalisé (réponse de 2^{ème} niveau).

Accompagnement personnalisé

La réponse de 2^{ème} niveau consiste en un accompagnement personnalisé pour les situations les plus complexes ou spécifiques, permettant entre autres d'optimiser leur positionnement.

L'absence prolongée de la CESF n'a pas permis d'assurer cette offre de service de manière optimale. L'assistante sociale titulaire assistée d'une stagiaire en ESF présente au 1^{er} trimestre ont pu remplacer très partiellement la collègue absente sur cette mission avant le recrutement d'une seconde assistante sociale le 15 octobre.

En quelques chiffres :

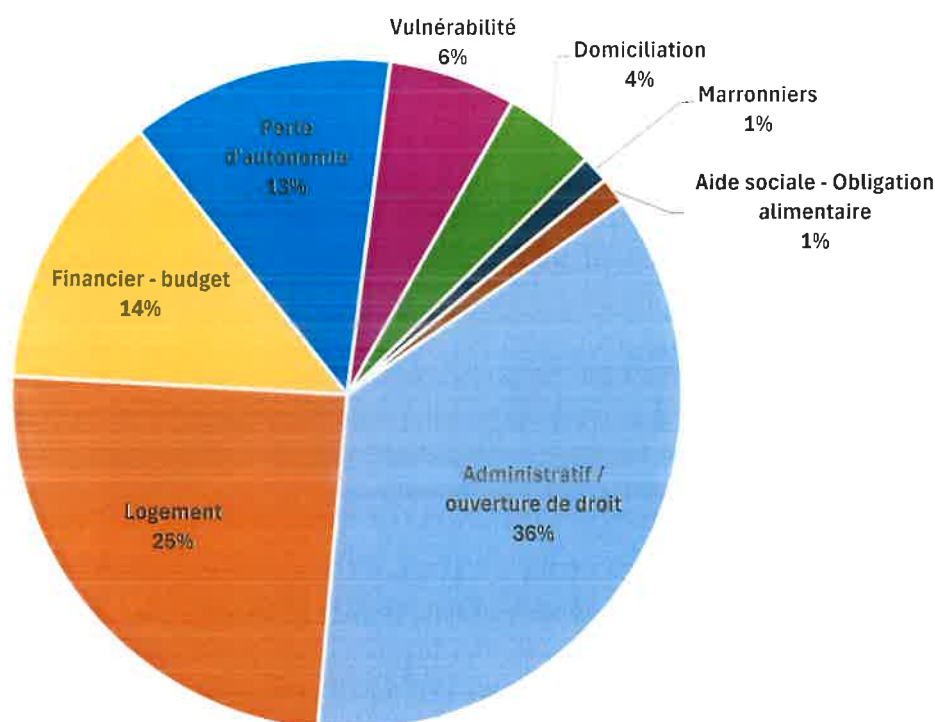
- Les entretiens :
 - o 35h consacrées à 56 entretiens réalisés à plus de 90% en présentiel
 - o 46 personnes accompagnés : 40 savernois (dont 6 personnes sans domicile fixe), 2 d'une autre commune de la CCPS, 2 d'un autre secteur

- Actions entreprises : appuis auprès des bailleurs sociaux (24), mises à jour de dossiers (19), informations et aides aux démarches de recherche (17), suivi/écoute (15), positionnements auprès de dispositifs réservataires (3)
- Le back-office :
 - 21h consacrées au « back-office » : 11h de suivis de dossiers, 5h de préparations en amont de commissions d'attribution de logement des bailleurs sociaux, 5h de présence en commissions

En 2025 est espérée une meilleure stabilité du personnel dédié au Point d'Information du demandeur de logement social pour un service rendu plus performant.

d) L'accompagnement social polyvalent

Problématiques traitées par les travailleurs sociaux



En 2024, l'assistante sociale a accompagné 203 ménages, ce qui représente 493 rendez-vous physiques (467 au bureau et 26 visites à domicile), dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (40%), de logement (17%), budgétaire (15%), de perte d'autonomie (15%), de vulnérabilité (6%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (3%), d'aide sociale légale (2%) et d'admission à la résidence des Marronniers (2%).

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale étant absente toute l'année 2024 pour raison de santé, ses missions furent pour partie reprises par l'assistante sociale (secondée quelques semaines par une stagiaire en ESF) jusqu'au recrutement d'une seconde assistante sociale mi-octobre. D'avril à octobre, a été organisé un transfert de charge vers l'UTAMS, en étroite concertation avec ce très proche partenaire, qui a consisté à lui réorienter en 1^{ère} intention les familles avec enfants ainsi que les nouvelles demandes relevant spécifiquement de la mission de la CESF : surendettements, vulnérabilités, situations complexes au regard du logement.

Le temps de leur présence au service, la stagiaire en ESF et la seconde assistante sociale auront accompagné 64 ménages, ce qui représente 114 rendez-vous physiques (110 au bureau et 4 visites à domicile), dans la résolution

de problématiques de logement (63%), administratives et d'accès aux droits (10%), de domiciliation (10%), budgétaire (4%), de vulnérabilité (4%) et de perte d'autonomie (2%).

Les assistantes sociales ont en outre participé aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux pour le positionnement des demandeurs.

Le directeur a assuré la représentation du service en Sous-Préfecture aux commissions de prévention des expulsions et aux commissions préalables au concours de la force publique jusqu'à l'arrivée de la seconde assistante sociale.

En 2025, l'offre d'accompagnement social polyvalent sera toujours assurée par deux travailleurs sociaux, en intégrant au budget un surcoût lié au maintien partiel du salaire de l'agent en arrêt de longue durée.

e) Les aides légales

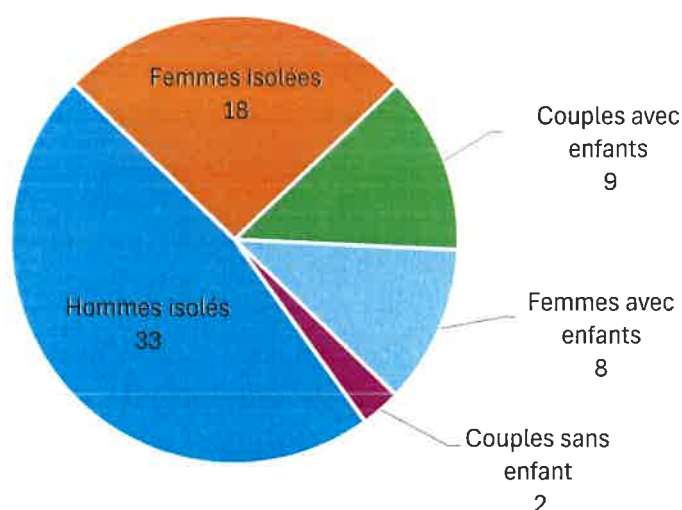
Domiciliation

L'activité de domiciliation des personnes sans domicile fixe est en nette augmentation en 2024. Essentiellement assurée par l'équipe accueil – secrétariat, elle consiste en :

- un entretien systématique et un rapport social pour chaque demande d'admission et de renouvellement, lesquelles sont soumises à validation de la Vice-Présidente
- l'enregistrement des courriers entrants et sortants
- la délivrance des courriers aux intéressés
- l'anticipation et la gestion administrative des renouvellements et résiliations

70 ménages étaient domiciliés au 31 décembre 2024 (60 au 31/12/2023), représentant 113 personnes : 81 adultes et 32 enfants. Parmi ces 70 ménages, 47 sont hébergés chez des tiers, 21 sont hébergés aux Cottages de France par le SIAO et 2 sont des grands voyageurs.

Les ménages domiciliés au 31/12/2024



En termes de flux sur l'année : 53 nouveaux ménages domiciliés, 44 renouvellements, 44 résiliations et 4 refus. Les résiliations ont été décidées pour absences de nouvelles depuis plus de 3 mois (30), suite à obtention d'une nouvelle adresse (8), suite à décès (2) ou absences de nouvelles à date d'échéance (4).

Au total 1 903 courriers reçus (1043 en 2023) et 1 340 passages pour récupération des courriers (744 en 2023), ce qui représente un net surcroît d'activité non seulement pour le CCAS mais également pour les services courrier et d'accueil de l'Hôtel de Ville.

Aide sociales départementales

Le service a traité 22 dossiers d'aide sociale pour le compte des départements (28 en 2023).

- 10 demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement en EHPAD ou en établissement pour personnes en situation de handicap (12 en 2023).
- 3 demandes d'aide sociale à domicile (idem en 2023)
- 9 enquêtes auprès des obligés alimentaires de demandeurs d'aides sociales départementales

Enterrements

Le CCAS a organisé un enterrement d'indigent cette année (aucun en 2023 et 5 en 2022). Cet enterrement fait l'objet pour l'instant d'un engagement non soldé dans l'attente du règlement de la succession.

En 2025, les aides légales continueront à être délivrées prioritairement en raison de leur caractère obligatoire. Un prévisionnel de deux enterrements sera inscrit au budget.

f) Les aides de première nécessité

Le CCAS dispose de plusieurs outils en réponse aux besoins alimentaires et en hygiène :

Les différentes aides mobilisées en 2024 :

- 34 colis alimentaires/hygiène (33 en 2023), principalement à des personnes sans domicile fixe pour un montant global estimé à 500 € environ (400 € en 2023)
- 22 nouvelles prescriptions d'épicerie sociale (24 en 2023)
- 19 orientations vers les Restos du Cœur (18 en 2023) et 5 vers la Croix-Rouge (14 en 2023)

En outre, 4 bons d'achat ont été délivrés contre 11 en 2023 (cf. aides financières ci-dessous)

g) Les aides financières

Aides financières exceptionnelles

6 aides délivrées en 2024 pour un montant total de 405 € contre 14 aides et 588.71 € en 2023.

4 bons d'achat alimentaire	105 €
2 aides pour impayés de charges locatives	200 €
1 aide pour impayés de cantine	100 €
TOTAL	405 €

Les aides financières exceptionnelles du CCAS restent très peu sollicitées.

Conformément au règlement intérieur des aides facultatives en vigueur, leur montant n'excède pas 100 € par demandeur et par an mais l'usage fait que le CCAS sollicite généralement en parallèle Caritas et la Croix-Rouge pour un montage financier pouvant monter à 300 €.

L'efficacité de certaines aides caritatives explique en partie la sous-utilisation des aides exceptionnelles du CCAS. La Fringuerie de Dettwiller est par exemple très sollicitée par l'UTAMS qui privilégie cette solution pour les demandeurs savernois. Caritas et la Croix-Rouge peuvent également être privilégiés par les travailleurs sociaux pour des aides portant sur des montants moindres tandis que d'autres organismes tels que les caisses de retraite complémentaires seront sollicités pour des aides parfois conséquentes. Et le Moulin de l'Espoir (épicerie

sociale et vestiaire) reste un outil privilégié pour réaliser une économie sur le poste alimentaire et permettre ainsi le règlement d'autres frais.

Aides sociales enfance, selon barème (année scolaire 2023-2024)

Les aides cantine et sport-loisirs-culture à destination des enfants ont connu en 2024 une très importante augmentation, fruit escompté de l'amélioration et simplification de ce dispositif mises en vigueur fin 2022.

Ainsi, 117 aides ont été délivrées sur l'année scolaire 2023-2024 pour un montant total de 17 828.68 € contre 45 aides (4 887 €) pour la campagne précédente.

64 aides à la cantine (de 40 à 80% du prix du repas)	14 112.00 €
52 aides à la pratique sportive	3 534.00 €
1 aide à la pratique culturelle	182,68 €
TOTAL	17 828.68 €

En 2025, le budget prévu pour les aides financières exceptionnelles sera revu à la baisse tandis que celui alloué aux aides sociales enfance sera augmenté pour répondre aux sollicitations croissantes.

h) La collecte annuelle de la Banque Alimentaire

Chaque dernier WE de novembre est organisée la grande collecte nationale de la Banque Alimentaire. En appui à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, le CCAS se charge de la coordination de l'opération sur le territoire de la Ville de Saverne.

En amont, la secrétaire de direction du CCAS lance l'appel local aux bénévoles, organise et remplit les plannings des bénévoles par magasins ainsi que ceux des fonctions supports (chargés des tournées, du tri et du stockage au Centre Technique Municipal) et fournit les magasins en tracts et matériels.

L'opération 2024 en quelques chiffres :

- 2 jours de collecte de 8h à 19h dans 5 supermarchés
- Une 50aine de bénévoles inscrits individuellement épaulés par 8 élus municipaux
- Inscription collective du lycée Jules Verne, des Scouts et Guides de France et de la Paroisse Catholique, à l'instar des années précédentes
- Le moto-club en appui des élus et du Centre Technique Municipal aux tournées, tri et stockage
- Le stockage au CTM des collectes de Monswiller, Steinbourg et Dettwiller
- 4,3 tonnes collectées sur Saverne (+ 30% par rapport à 2023) sur les 286 tonnes collectées sur le Bas-Rhin

i) La mise à l'abri des publics en grande précarité

Logements d'urgence

Le CCAS dispose de deux logements situés rue du Moulin dédiés à des personnes sans domicile fixe et d'un studio à la résidence des Marronniers qui permet plus spécifiquement l'accueil de femmes, seules ou avec enfants, victimes des violences intrafamiliales.

Proposé pour rarement plus de 5 ou 6 nuits afin de permettre une rotation, cet accueil permet une petite pause dans un endroit sécurisé pour s'y reposer, se laver, faire sa lessive. Ne constituant en cela qu'une courte parenthèse, un accompagnement dans un projet de relogement plus durable est systématiquement proposé par le CCAS si la personne ne bénéficie pas déjà de l'accompagnement d'un travailleur social partenaire.

En 2024, nos logements d'urgence ont permis de mettre à l'abri 33 personnes (~~25 hommes 5 femmes dont 2~~ victimes de violences et 3 enfants). Cette activité est stable par rapport à 2023 où 35 personnes avaient été accueillies.

Les séjours ont duré de 1 à 16 nuits, avec une moyenne de 6 nuits (8 nuits en 2023).

Le nombre total de nuitées est par contre en nette baisse par rapport à l'année précédente (201 contre 290 en 2023). Un taux d'occupation de 15% du logement d'urgence n°1 (54 nuitées) s'explique en partie par la prolongation d'un séjour d'urgence en séjour temporaire de 6 mois pour répondre à une situation spécifique. Le logement n°2, disponible toute l'année, a connu un taux d'occupation de 40% (147 nuitées). Ces chiffres indiquent que la tension sur les demandes d'hébergement est variable sur l'année.

Il est à noter qu'une décision exceptionnelle a été prise par le Maire en novembre 2024 consistant à mettre à l'abri dans une habitation vide et provisoirement disponible deux familles avec enfants dormant dans leur voiture par températures négatives et ne trouvant place dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de l'Etat. Cette solution n'a pas vocation à se substituer au « droit commun » au-delà de la période hivernale.

Logements temporaires

Le CCAS dispose toujours de 3 logements temporaires situés à l'Impasse de la Fontaine. Y ont été logés 10 personnes (5 hommes et 5 femmes), soit 8 célibataires et un couple.

Par ailleurs, une mère et son enfant ont été pris en charge en logement temporaire aux Marronniers.

Au total, 12 personnes ont donc bénéficié d'un logement temporaire (11 en 2023), pour une durée moyenne de séjour de 6 mois (idem en 2023).

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale (remplacée cette année par l'assistante sociale) assure un accompagnement global des personnes logées temporairement, accompagnement qui vise à lever les freins et, lorsque la situation le permet, les responsabiliser en les amenant à réaliser les économies nécessaires à leur installation dans un logement pérenne. A titre indicatif, 5 sorties positives en cours d'année (obtention d'un logement) et 2 sorties sans solutions. Résultat comparable à 2023 qui comptait 6 sorties positives et une sans solution.

En 2025, le parc de 3 logements d'urgence et 3 logements temporaires sera maintenu pour répondre aux besoins des plus précaires.

j) Point d'étape sur la réalisation des objectifs issus de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022

De manière générale et transversale à l'ensemble de l'action sociale socle du CCAS décrite au présent chapitre 5.1.2., l'avancée de la réalisation des objectifs fixés à l'issue de l'analyse des besoins sociaux de 2022 est la suivante :

Sur les 10 actions définies comme prioritaires, 5 sont en cours de réalisation ou réalisées :

- Actualiser notre règlement des aides facultatives (en cours)
- Elaborer un guide du « Qui fait quoi » dans l'action sociale et caritative savernoise (réalisé) et construire un plan de communication
- Obtenir un accès privilégié à l'hôtel social « Les Cottages de France »
- Renforcer notre partenariat avec les associations d'accueil des migrants
- Poursuivre les aides à la cantine et à la pratique culturelle et mieux communiquer

Et 2 actions inscrites comme moyennement prioritaires ont été réalisées :

- Développer la réponse en matière d'alimentation et d'habillement : création du vestiaire
- Faire évoluer la gestion du jardin d'insertion du CCAS

En 2025, l'effort sera maintenu pour poursuivre les actions en cours de réalisation.

5.1.3 La gestion locative de la résidence des Marronniers

La résidence intergénérationnelle des Marronniers compte 63 logements.

Au 31 décembre 2024, 59 logements sont occupés (51 par des seniors, 5 par des étudiants, 1 par une famille ukrainienne et 2 par des jeunes allemands en service CIVIS), 3 sont indisponibles en raison de travaux en cours ou à réaliser, 1 sert de logement d'urgence et de chambre d'hôte.

La gestion de la résidence intergénérationnelle « Les Marronniers » mobilise l'équipe du CCAS tout au long de l'année : visites, entretiens motivationnels, instructions des demandes, gestion de listes d'attentes, admissions et sorties. Et au quotidien, une activité dense de relation « clientèle » faite de résolutions de problèmes techniques, de commandes d'interventions, de suivis de factures, de relances, de rappels au règlement... et autres médiations entre résidents. Interviennent ici en première ligne la secrétaire de direction, en lien quasi permanent avec les services techniques de la Ville, l'agent de service des Marronniers dont la présence sur place tous les matins est précieuse ainsi que le coordinateur seniors intervenant fréquemment sur les lieux.

En 2024, l'équipe a retravaillé le dossier de demande ainsi que le règlement intérieur de la résidence dont une nouvelle version améliorée devrait être soumise courant 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration. Une communication « Qui répare ? Qui entretient ? » clarifiant les responsabilités entre résident et gestionnaire est également en cours de réalisation.

Quelques chiffres autour des entrées et sorties de la résidence :

Résidents seniors :

- 18 visites individuelles de présentation sur site
- 18 demandes traitées en commission (23 en 2023) : 9 acceptées, 4 incomplètes, 5 rétractations après accord
- 10 entrées, 8 sorties (7 entrées et 4 sorties en 2023)
- 15 personnes sur liste d'attente au 31/12/24 (14 au 31/12/23)

Résidents étudiants en soins infirmiers

- 14 demandes (10 en 2023) dont 7 traitées en commission
- 4 entrées, 5 sorties

En outre, la mobilisation du CCAS en faveur de familles déplacées d'Ukraine s'est poursuivie en 2024 par la mise à disposition de l'association Accueil Sans Frontières de deux logements à la résidence des Marronniers. Ainsi 2 ménages représentant 3 adultes et 2 enfants ont logé aux Marronniers durant l'année. Au 31 décembre 2024, un logement était encore occupé.

En 2025, la gestion rigoureuse de la résidence des Marronniers restera une priorité pour le CCAS dans un contexte de vieillissement de la structure, d'augmentation du nombre de logements à remettre en état entre deux occupations (difficulté à maintenir un taux d'occupation optimal) et de coût élevé des fournitures d'énergie.

5.1.4 Les subventions aux associations

16 demandes de subventions ont été enregistrées en 2024 (11 en 2023), dont 9 suffisamment complètes et argumentées ont été présentées au Conseil d'Administration

Une réponse favorable a été apportée à 8 demandes portant sur un projet à vocation sociale dont tout ou partie des activités bénéficient aux savernois et dont les objectifs poursuivis tant quantitatifs que qualitatifs ont été jugés utiles.

Aussi, le CCAS aura accordé 52 462 € de subventions aux associations contre 47 600 € en 2023, soit :

- Moulin de l'Espoir	40 000 €
- APEDI (3 projets)	7 662 €
- Restos du Cœur	3 000 €
- La Fringuerie	1000 €
- CASAS	400 €
- JALMALV	400 €

En 2025, le budget prévisionnel des subventions versées aux associations sera maintenu à la même hauteur.

5.1.5 Les Lumières de la solidarité

La traditionnelle fête des solidarités s'est tenue le 18 décembre.

L'objectif était à nouveau de permettre à des personnes seules, couples ou familles isolées socialement, particulièrement durant les fêtes, de vivre un moment de partage autour d'un repas festif et animé. Le CCAS ne s'est donc pas basé sur un critère de précarité de ressources, mais sur un critère de précarité du lien social.

62 personnes orientées par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires ont répondu présent, soit 41 adultes et 21 enfants, dont 21 personnes seules, 1 couple sans enfant et 10 familles.

Sont à souligner la qualité du partenariat avec l'APEDI pour cette 3^{ème} édition consécutive à l'ESAT Aux Trois Relais ainsi que l'aide précieuse du service famille du Centre Socio-Culturel pour la décoration des tables. Les cadeaux offerts aux enfants provenaient à nouveau d'une collecte réalisée par l'agence immobilière Century 21, partenariat mis en place avec succès en 2023.

En 2025, le CCAS proposera à nouveau cette fête aux savernois les plus isolés, sur un format et un budget comparable.

5.1.6 Les actions en faveurs de seniors

a) « Saverne s'engage pour les seniors »

En 2024, le plan d'action « Saverne s'engage pour les seniors » a été reconduit avec une offre multi thématique encore enrichie. Celle-ci prend en compte la santé et l'autonomie de manière globale et positive. Pour rappel, le plan d'action mis en œuvre par le coordinateur seniors en poste depuis février 2022 se décline en 5 axes :

1. Renforcer le lien social
2. Mieux prévenir la perte d'autonomie
3. Favoriser le soutien à domicile
4. Développer l'aide aux aidants
5. Améliorer la communication

En 2024, 54 actions de prévention et promotion de la santé ont été programmées (9 de plus qu'en 2023), dont 48 réalisées. Cela représente un total de 126 séances programmées (17 de plus qu'en 2023), dont 109 réalisées.

On relève 592 inscriptions - hors thés dansants - (contre 395 en 2023), dont 29 en liste d'attente. Au total, 1 293 présences de 431 personnes différentes ont été comptabilisées, soit une moyenne de 3 présences par participant dont l'âge moyen était de 72 ans (71 ans en 2023).

Répartition des actions par thématiques :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Aide aux aidants : 16 | - Fin de vie : 2 |
| - Santé globale / bien être : 6 | - Santé environnementale : 2 |
| - Convivialité / intergénérationnel : 5 | - Maladie chronique : 1 |
| - Sécurité routière / Mobilité : 4 | - Mémoire : 1 |
| - Thé dansant : 5 | - Bienvenue à la retraite : 1 |
| - Logement / prévention des chutes : 1 | - Santé sensorielle : 1 |
| - Nutrition : 2 | - Vaccination : 1 |
| - Santé mentale : 2 | - Sexualité : 1 |
| - Sommeil : 2 | - Promotion du bénévolat : 1 |

L'Actus Seniors, journal trimestriel dédié aux aînés, a largement contribué à l'affluence des seniors dans les actions. Distribué dans les 6 300 boîtes aux lettres de Saverne et présent dans 21 points de collectes dans l'ensemble de la ville (4 de plus qu'en 2023), il invite les seniors à participer aux diverses actions organisées et met en lumière les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés sur le secteur.

Cette année encore, un partenariat avec la Mission Locale a notamment permis de proposer une mission civique et citoyenne aux jeunes qui se sont engagés en faveur de leurs aînés en distribuant le journal. Un partenariat a également été noué en ce sens avec l'association Accueil Sans Frontières depuis 2 ans. En parallèle, le coordinateur seniors a mobilisé une équipe de seniors volontaires dont une douzaine sont présents par journée de distribution. Ainsi, 10 équipes intergénérationnelles se partagent la ville en autant de secteurs les jours de distribution avant de se retrouver à l'ESAT autour d'un repas convivial.

La rubrique « Nos seniors » créée en 2023 sur le site internet de la Ville a fait l'objet de quelques ajouts et mise à jour. Pour rappel, il est notamment possible d'y trouver des actualités et des informations détaillées, ainsi que des propositions d'actions et des contacts.

En interne, différents services de la Ville ont collaboré activement avec le coordinateur seniors. Un bel exemple : le Point d'Accueil Numérique co-élaboré avec la bibliothèque et le service informatique. Au « PAN » les personnes peuvent bénéficier gratuitement d'un accès aux ordinateurs en libre-service, ainsi que de conseils de professionnels formés, qui accompagnent dans l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette par des conseils, informations, aide à la prise de rdv en ligne, ... ou orientent vers des services plus spécialisés pour d'éventuelles démarches administratives ou le dépannage de matériel. Depuis son ouverture en octobre 2023, 32 personnes ont sollicité un accompagnement numérique.

Le coordinateur seniors a également coorganisé avec la CeA la deuxième édition d'une journée dédiée au bénévolat. Le Festival « En avant, les solidarités en mouvement » a eu lieu le samedi 5 octobre 2024 sur la place du Général De Gaulle. 20 partenaires/associations étaient représentées, pour un total d'environ 80 personnes présentes pour animer l'événement. 243 entrées ont été comptabilisées. Une vraie dynamique inter-structures s'est amorcée, des échanges prometteurs pour nouer de nouveaux partenariats ont vu le jour.

Enfin, l'année 2024 a aussi été ponctuée par deux démarches d'enquête :

- Démarche « Saverne s'engage pour les seniors - La parole est à vous »

Un questionnaire en ligne a été diffusé au printemps aux personnes ayant participé à au moins une action de prévention (seniors et/ou aidants) afin de faire un 1^{er} bilan du plan d'action et d'alimenter la réflexion pour la suite. 61 personnes ont répondu à cette enquête. Quelques éléments prégnants sont à souligner :

98% des participants sont satisfaits des actions auxquelles ils ont participé et globalement satisfaits de la diversité des thèmes proposés.

84% lisent l'Actus Seniors à chaque nouvelle édition. 92% estiment que le journal répond à leurs attentes.

100% des répondants sont satisfaits de la rubrique internet « Nos seniors ». 100% estiment que la rubrique répond à leurs attentes.

- Démarche « d'aller vers » les seniors du Quartier Prioritaire de la Ville

Le CCAS a initié cette démarche pour mieux connaître les habitants de plus de 60 ans habitant le Quartier Prioritaire et d'adapter le cas échéant le plan d'action seniors à des besoins spécifiques. Sur les 264 habitants concernés recensés par l'INSEE, 129 ont pu être rencontrés et 85 ont accepté de répondre au questionnaire. Pour aller à leur rencontre, une équipe de 8 seniors, élus et membres du conseil citoyen a été mobilisée par le coordinateur seniors. Le profil type d'une personne ayant répondu à l'enquête s'avère être une femme de 74 ans, retraitée, vivant dans le QPV depuis plus de 5 ans. Il ressort de cette enquête le fait que le numérique semble être encore un frein pour de nombreux seniors. Il semble également important de mettre l'accent sur la communication (notamment le fait de porter à la connaissance de tous certains dispositifs existant sur le quartier, comme la permanence de France Services). L'adaptation du logement est aussi une question essentielle à creuser pour mieux informer les habitants et leur permettre de rester chez eux dans de bonnes conditions. L'enquête a également permis d'entendre les suggestions de certains habitants sur des questions de stationnement, de voirie, de gestion de déchets, ... Par ailleurs, certains résidents vivant en appartement indiquent des soucis d'isolation ou des défauts techniques. Pour terminer sur une note positive, on note un attachement des habitants à leur quartier qui indiquent majoritairement une bonne ambiance, du calme et de la tranquillité. Ils apprécient aussi la présence de nature, d'E-lico et la proximité avec le centre-ville et/ou les commerces.

En trois années, le coordinateur seniors a réussi à mettre en œuvre 13 des 16 actions définies comme prioritaires suite à l'analyse des besoins sociaux de 2021-2022 :

- Améliorer la communication, notamment par l'Actus Seniors et le site internet
- Pérenniser le poste de coordinateur seniors
- Développer des ateliers et des formations au numériques adaptés aux seniors
- Promouvoir des actions intergénérationnelles et des temps de convivialité
- Impulser et coordonner toutes actions favorisant le lien social au sein de la résidence des Marronniers
- Soutenir les familles, proches aidants, voisins, bénévoles. Communiquer sur le droit au répit et promouvoir des solutions de répit adaptées.
- Recenser les services d'aide et de soins à domicile
- Développer l'offre locale d'information, de formation et de soutien psychologique des proches aidants
- Mieux informer et accompagner les seniors dans leurs démarches d'accessibilité et d'adaptation de leur logement
- Communiquer sur les solutions de transport E'Lico et Comette
- Organiser et développer un programme d'actions collectives de prévention
- Promouvoir la participation des aînés et des bénévoles
- Soutenir l'intergénérationnel : activités et transmissions d'expériences

En 2025, l'effort sera poursuivi pour mettre en œuvre l'ensemble des actions définies comme prioritaires et consolider celles qui le nécessitent.

b) L'animation de la vie sociale à la résidence des Marronniers

L'ouverture de la résidence des Marronniers à l'intergénérationnel et vers l'extérieur a été poursuivie en 2024 à travers :

- La présence de 8 étudiants en soins infirmiers de l'IFSI de Saverne dans 5 studios et une colocation, à loyers modérés en contrepartie de 8h de services mensuels en faveur des résidents. L'équipe d'étudiants supervisée par le coordinateur seniors a réalisé 114 actions collectives dont 34 visites de convivialité,

ce qui représente un total de 638h (486h en 2023) de services réalisés par 12 étudiants différents, dont 220h au contact direct des résidents (163h en 2023).

- D'autres ponts ont été réalisés pour des actions intergénérationnelles avec les écoles, périscolaires, collèges et lycées dans un objectif de transmission et d'échange intergénérationnel. Au total 10 rencontres intergénérationnelles réalisées en 2024.
- Les activités qu'y mènent l'association Reliance Seniors ainsi que l'administratrice et conseillère municipale déléguée aux personnes âgées Carine Oberlé.
- D'autres activités en direction des résidents (atelier d'écriture créatifs, RDV forme, ...) ainsi que des ateliers ouverts à tous les seniors savernois par le coordinateur seniors
- L'hébergement de deux jeunes allemands en service CIVIS intervenant dans les écoles savernoises.

Au total, 96 actions ont été programmées aux Marronniers (85 réalisées) avec le concours de 14 partenaires. Près de 200 jeunes et enfants ont participé à ces rencontres intergénérationnelles en présence des résidents des Marronniers.

Enfin, début 2024, le CCAS avait proposé aux résidents des Marronniers de constituer un CVS (Conseil de la Vie Sociale), afin d'améliorer le fonctionnement de la résidence et permettre notamment d'accélérer certaines remontées d'informations. Au printemps un appel à candidature avait ainsi été organisé. Malheureusement aucun résident n'a candidaté malgré des efforts de mobilisation. Le CCAS n'a donc pas pu aller plus loin dans ce projet.

c) Autres actions spécifiques en direction des seniors

Les anniversaires

Le soin que nous avons porté à nos plus anciens à l'occasion de 202 « grands anniversaires » : une carte de vœux à chaque anniversaire de 91 à 94 ans et une visite des élus pour offrir une petite attention à chaque anniversaire de 90 ans, 95 ans et suivants.

La Fête des Aînés

La fête des aînés, moment de retrouvailles et de convivialité qui a réuni 397 seniors de 75 ans et plus au Zornhoff de Monswiller le 30 avril 2023 (400 participants en 2023).

En 2025, seront maintenus l'attention portée aux plus anciens à l'occasion de leur « grand anniversaire » ainsi que le grand rendez-vous de la Fête des Aînés, à nouveau au Zornhoff, le 27 avril 2025. Les budgets prévisionnels seront à la hausse, proportionnellement à l'augmentation de la population concernée.

5.1.7 La promotion de la santé mentale

La feuille de route issue de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022 a retenu 3 principaux objectifs prioritaires concourant à la promotion de la santé mentale :

- Continuer de promouvoir la santé mentale à travers la quinzaine nationale et au-delà
- Sensibiliser les acteurs locaux à la santé mentale par le biais de formations/initiations
- Soutenir et développer des lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes en souffrance psychique

Des moyens conséquents ont à nouveau été mis en œuvre pour atteindre les deux premiers objectifs, à travers le programme d'actions du Conseil Local de Santé Mentale décrit ci-dessous. Le CCAS contribue également à soutenir le développement de la réponse aux jeunes en souffrance psychique, d'une part par le biais du CLSM, d'autre part en appui à la chargée de mission santé du PETR positionnée en coordination sur ce dossier.

Le CCAS est engagé depuis 2015 dans l'organisation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieu de concertation et de coordination territoriale, présidé par notre vice-présidente et co-piloté par une coordination départementale et le directeur du CCAS. Le CLSM de Saverne permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et intègre les représentants des usagers et des aidants. Ce conseil se réunit une fois par trimestre ou plus fréquemment en fonction des projets portés et mis en place.

Le CLSM a organisé sa 5^{ème} édition de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) en octobre 2024. Une remarquable mobilisation de 70 professionnels et 26 bénévoles a permis de réunir 898 participants/visiteurs (573 en 2023) dont des publics spécifiques mobilisés sur des actions cibles : 173 enfants, 268 adolescents, 80 étudiants, 26 adultes et 51 seniors et proches aidants

Les actions réalisées :

- Sensibilisation à l'impact de la nature sur les émotions, créations d'œuvres en Land'Art et de recettes du bonheur avec l'école primaire Les Sources
- Parcours de sensibilisation à l'impact du mouvement sur l'expression et la gestion des émotions, création d'une stop'motion avec le lycée Jules Verne
- Sensibilisation à la gestion des émotions, atelier d'écriture, création de chants et chorégraphies, préparation d'une flashmob avec le Lycée Leclerc
- Reconnexion à la nature par les 5 sens : marche en conscience, sensibilisation à la gestion des émotions avec l'école primaire du Centre
- Rencontre interactive sur les bienfaits de la mise en mouvement sur la santé mentale avec l'EHPAD-USLD Ste Catherine
- Expositions d'œuvres proposées par 9 partenaires : l'EPSAN adulte et infanto-juvénile, l'école primaire du centre, le lycée Jules Verne, le collège et groupe scolaire Les Sources, les associations JEFF, CREHPSY et GEM Le Phare
- Atelier de sophrologie parents-enfants autour du mouvement avec le PRE
- Expérimentation de pratiques de pleine conscience et de psychologie positive en mouvement (formation réservée aux membres du CLSM)
- Rencontre « Osons parler de santé mentale » avec le GEM et le CREHPSY au lycée Leclerc
- Ciné-débat avec le CNASM au lycée Leclerc
- Création d'une fresque au gré des mots, des ressentis et des couleurs par des écoliers, et étudiants en IFSI/IFAS réunis autour d'un artiste
- Chants, chorégraphies, lectures de texte, flashmob
- Marche pour la santé mentale à travers la ville
- Marche en conscience au Quartier Prioritaire

L'inscription de ce programme dans le Contrat Local de Santé du Pays de Saverne Plaine et Plateau a permis au CCAS de bénéficier cette année encore d'une subvention de 3 500 € de l'Agence Régionale de Santé.

L'Agence Régionale de Santé ayant indiqué sa volonté d'inscrire la poursuite de cette action dans les priorités du nouveau Contrat Local de Santé 2025-2028 actuellement en cours d'écriture, une nouvelle édition de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale sera organisée, à format et budget comparable, en 2025.

5.1.8 L'inclusion des personnes en situation de handicap

L'analyse des besoins sociaux de 2021-22 avait abouti à l'inscription de 7 actions prioritaires dans le champ du handicap :

- Sensibiliser la population aux différents handicaps, dont l'autisme, avec des actions contre les discriminations

- Créer un évènement pour sensibiliser le grand public à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Mieux informer les personnes handicapées sur les dispositifs d'aide existants
- Former/sensibiliser les professionnels aux problématiques du handicap
- Recenser les besoins dans les domaines de la vie quotidienne, la mobilité, l'accessibilité, l'accès à l'emploi, l'éducation les sports et la culture
- Construire une charte « Commune handicap » déclinée en actions
- Construire des partenariats et collaborations, un regard croisé, une culture partagée au service par exemple de l'élaboration d'un protocole d'accueil

Nos avancées sur cet axe en 2024 :

- Soutien et accompagnement de l'association « Autisme, notre combat » qui a été officiellement constituée en 2024. L'association bénéficie d'un appui logistique conséquent de la Ville par la mise à disposition du Foyer St Joseph pour une période « tremplin » de deux ans.
- Accompagnement de l'association « Nouvel Air » constituée en juillet 2024 dans l'objectif de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge sur la ville de Saverne. Le CCAS est impliqué aux côtés de la Ville et de l'association dans un ambitieux projet commun d'offrir aux savernois une aire de jeux inclusive.
- Collaboration fructueuse avec l'ESAT Aux Trois Relais choisi pour la troisième année consécutive pour accueillir les « Lumières de la Solidarité ». Le choix du CCAS de faire appel de la main d'œuvre de travailleurs handicapés est récompensé par la qualité de la prestation. En outre, le CCAS a resserré son partenariat avec l'ESAT en travaillant avec l'établissement et l'UTAMS à une meilleure prise en compte des difficultés sociales des travailleurs handicapés. Enfin, est actuellement à l'étude avec l'ESAT l'opportunité de réaliser un état des lieux des conditions d'accessibilité du CCAS aux personnes en situation de handicap mental / déficience intellectuelle, et une possible démarche de labellisation S3A (Accueil, Accompagnement, Accessibilité) impliquant notamment une adaptation de tous les outils de communication en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et une sensibilisation du personnel pour un meilleur accueil des personnes concernées.

L'objectif fixé pour 2025 est de poursuivre la dynamique engagée en 2024 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap sans dégager à ce stade de budget spécifique complémentaire.

5.1.9 Le Programme de Réussite Educative

Porté depuis sa création en 2015 par le CCAS, le Programme de Réussite Educative (PRE) est le dispositif central du volet « éducation » du Contrat de Ville.

L'équipe du PRE

Le PRE est mis en œuvre par une équipe de 4 personnes sous l'autorité du Directeur de l'Action Sociale et de la politique de la Ville, directeur du CCAS :

- La cheffe de projet du Contrat de Ville (0.2 ETP)
- La coordinatrice du PRE (0.8 ETP)
- Les référents de parcours : la coordinatrice pour 20% de son temps, une référente de parcours à mi-temps et une référente vacataire pour un volume horaire annuel d'environ 320 heures, soit environ 7h/semaine.

L'objectif du PRE

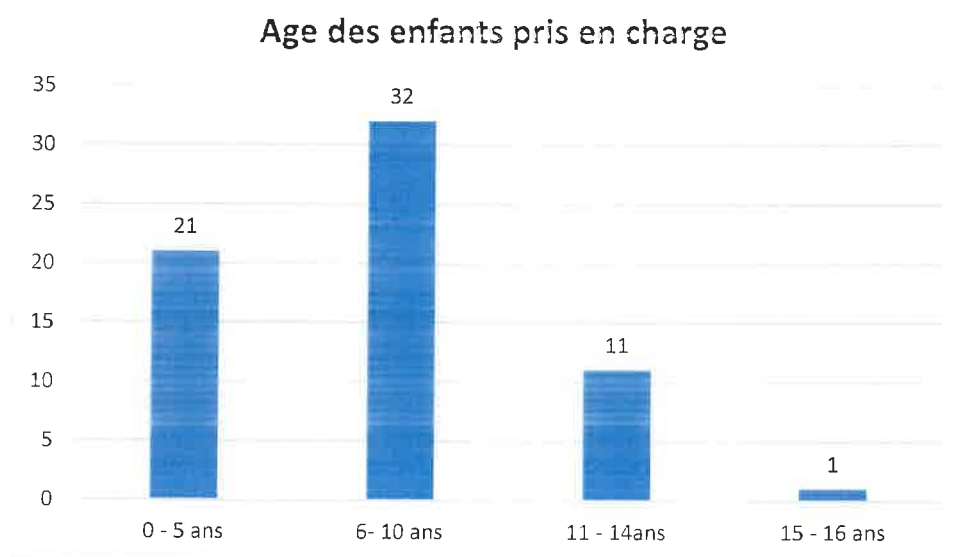
L'objectif du PRE est de rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents issus des quartiers Est de Saverne qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.

La réalisation de cet objectif général passe par :

- Un regard partagé et croisé entre les professionnels partenaires sur la situation de l'enfant (Equipe pluridisciplinaire de Soutien)
- L'élaboration d'un parcours individualisé et personnalisé
- La prise en compte globale de la famille et une place pour les parents au cœur de l'accompagnement

L'activité réalisée en 2024

65 enfants (34 garçons et 31 filles) ont été pris en charge, habitant tous le Quartier Prioritaire :



Les enfants en difficulté ont été repérés par les acteurs scolaires, éducatifs, de santé ou de loisirs du territoire : pour 40 % l'origine de la demande est l'Education Nationale, 29 % l'association Accueil Sans Frontières, 3 % les services du Centre Socio-Culturel, 3 % les services sociaux de la Collectivité Européenne d'Alsace. 14 % ont été orientés par le PRE qui intervenait déjà dans la famille et les 11 % restant sont des familles ayant sollicité directement le PRE.

L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien composée des acteurs susmentionnés, s'est réunie 9 fois et a construit et évalué 100% des parcours individualisés et personnalisés. Les partenaires de l'EPS participent activement aux réunions, ils sont en moyenne 12 présents à chaque réunion.

Les parcours, tous individualisés ont eu une durée moyenne de 12 mois et poursuivent généralement plusieurs objectifs.

En dépenses :

- **Le chapitre 011 (charges à caractère général)** augmentera d'environ 3 000 € essentiellement en dépenses de fluides.
- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** augmentera d'environ 24 000 € en raison du coût de remplacements de personnel et de l'augmentation des cotisations patronales.
- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** augmentera d'environ 2 500 € essentiellement en aides sociales enfance
- **Le chapitre 67 (charges exceptionnelles)**, non crédité, baissera par conséquent de 1400 €
- **Le chapitre 68 (dotations aux provisions)** augmentera d'environ 400 €
- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)** baissera d'environ 53 000 €, aucune subvention versée puis neutralisée n'étant prévue.

En recettes :

- **Le chapitre 70 (produits de services et ventes diverses)** restera stable
- **Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** augmentera d'environ 34 000 € essentiellement en subvention d'équilibre de la Ville
- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** baissera d'environ 8 000 € en rentrée de redevances aux Marronniers.
- **Le chapitre 77 (produits exceptionnels)** augmentera de 1 000 €
- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)**, non crédité, baissera par conséquent de 53 000 €.

Section d'investissement

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2024.

Notre budget d'investissement disponible s'élèvera à 54 942,91 €.

Nos dépenses d'investissement porteront sur le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence pour environ 24 000 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration de débattre sur ce point

Délibération

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité du débat d'orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2025.

Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025

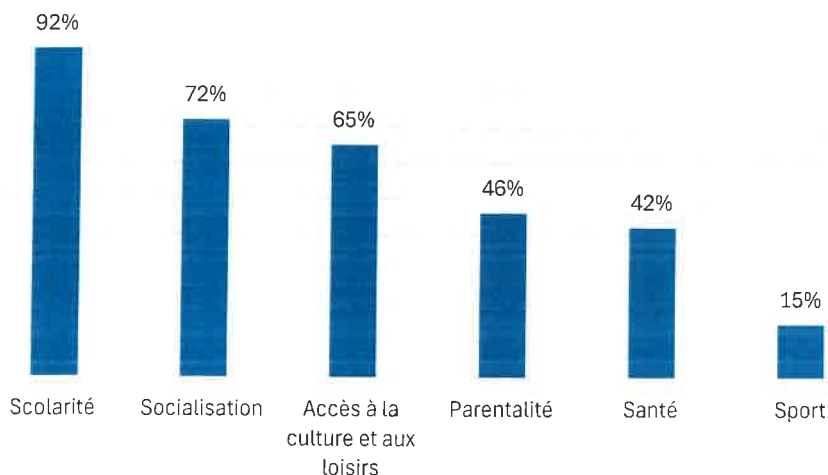
Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RHOUX



Objectifs poursuivis dans les parcours



Sur les 42 parcours ayant pris fin en 2024 :

29 d'entre eux ont vu leurs objectifs atteints, 11 ont vu leurs objectifs partiellement atteints et un seul parcours n'a pas atteint ses objectifs car les difficultés de l'enfant se sont avérées relever d'une prise en charge plus spécialisée.

La volonté du programme est de toujours privilégier le droit commun. Ainsi le PRE participe et/ou bénéficie de l'offre de services proposée aux habitants du QPV ou à l'ensemble des Savernois : Pass'sport loisirs, CLAS, actions de soutien à la parentalité menées par le Service Famille, sorties et animations du Service Jeunesse, visite de musée, etc.

Pour compléter et adapter cette offre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, le PRE a développé des partenariats lui ayant permis de proposer en 2024 :

- du Sport adapté avec le Pôle APSA pour 22 enfants
- du soutien scolaire individuel avec l'association AGIR ABCD pour 24 enfants
- des séances individuelles de sophrologie pour 10 enfants
- des ateliers langage pour 12 enfants
- des séances de lecture avec l'association Lire et faire Lire
- un stage de préparation à la rentrée scolaire pour 20 enfants
- des ateliers cuisine, jeux de société, sorties,...proposés au fil de l'accompagnement

Le PRE réalise chaque année les 2 objectifs prioritaires relevant de son champ d'action inscrits dans la feuille de route issue de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022 :

- Poursuivre et/ou renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Poursuivre les actions de promotion de la santé

En 2025, le Programme de Réussite Educative sera poursuivi avec la même ambition et sous le même format.

5.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Section de fonctionnement

Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos missions en 2025, il sera proposé un budget de fonctionnement d'environ 780 000 €, en légère baisse d'environ 25 000 € par rapport au budget prévisionnel 2024.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
11 mars 2025
Date de publication :
26 mars 2025
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 14
Absents : 3
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 mars 2025

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE
M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Sabrina
MILLETTI, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2

Mme HEILIG Emma

M. Jean-Robert WILT

Absents non excusés : 1

Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°06-2025 – Non-restitution du dépôt de garantie locative aux Marronniers

En sa qualité de gestionnaire, le CCAS peut retenir en fin de bail tout ou partie du dépôt de garantie d'un locataire de la résidence des Marronniers en cas d'impayés ou de dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie.

La Trésorerie demande que cette disposition légale soit dorénavant couverte par une délibération du Conseil d'Administration.

Il est par conséquent demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à encaisser tout ou partie du dépôt de garantie locative en cas d'impayés ou de dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie.

Délibération

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président du CCAS à encaisser tout ou partie du dépôt de garantie locative en cas d'impayé ou de dégradation constatés lors de l'état des lieux de sortie.

Pour délibération conforme,
le 25 mars 2025

Le Président,
Stéphane LEYENBERGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX

